

Communiqué de presse : L'ARS tacle les portes à clapets de l'Uhabia

Le contrat de bassin de la rivière Uhabia, initié en 2011, est arrivé à échéance.

La commission eau du CADE, n'ayant pas été invitée à y participer, a écrit au Maire de Bidart. Nous souhaitons faire le point sur la réalisation du programme de mesures et connaître l'état de dépollution.

En effet, le bilan de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en 2015 est le suivant « le suivi de la qualité du point « estuaire » situé sur la rivière, en aval de la porte à clapets (mise en fonctionnement en 2012), constate une pollution toujours présente sur cette rivière avec 8 résultats qualifiés de mauvais, 9 de moyen et 4 de bon. En l'état actuel, cette rivière représente une menace pour la qualité des eaux des plages situées à proximité de l'estuaire, la porte ne permettant que d'en diminuer les effets. Les actions nécessaires à réduire, voire supprimer les pollutions affectant la qualité des eaux de cette rivière doivent être poursuivies sans relâche »

Nous revoilà à la case départ ! Rappelons que nous nous étions opposés à cette construction arguant d'un surcoût de 12 millions d'euros, pour renvoyer la pollution au large via l'émissaire en mer. Nous réclamions une vraie dépollution avec remise en bon état écologique de cette rivière, comme préconisé par la Directive Cadre Eau.

Nous avons eu accès aux bilans annuels de la STEP (station d'épuration) de Bidart qui confirme ce que nous redoutions : les « by pass » c'est-à-dire les rejets d'eaux non traitées ont été multipliés par 5 (c'est-à-dire évacuer en mer via l'émissaire) depuis ces travaux, et malgré tout, les fermetures préventives perdurent.

Conclusion du bilan ARS

Pour la baignade en eau de mer 85% des zones de baignade sont de qualité excellente et 15 % bonne, mais cela au prix de 153 jours /plage de fermeture préventive. Il y en avait eu 245 en 2014. Cette diminution en 2015 s'explique par la présence d'épisodes pluvieux de moindre importance. 34 plages sur 34 ont eu recours à ce système avec de 1 à 12 jours de fermeture cumulée.

Notons à Saint-Jean de Luz pour Mayarco, Erromardie et à Anglet pour la Madrague un signalement de mauvais résultats après des épisodes pluvieux non prévus.

Tout ceci confirme la vulnérabilité des équipements réalisés lors d'épisodes pluvieux .La prévention repose donc sur la suppression des rejets contaminants .Il faut donc poursuivre les travaux d'assainissement dans ce sens

La prévention repose donc sur la suppression des rejets contaminants. Il faut donc poursuivre les travaux d'assainissement dans ce sens

Le contrat de bassin n'a pas été reconduit faute d'accord entre les participants. Espérons que la refonte administrative redonnera sa chance à cette rivière, et permettra aux riverains de profiter de ce beau patrimoine.

Commission eau & industrie du CADE : ACE Hendaye, Association Comité de soutien aux victimes de Fertiladour, Attac Pays Basque, IDEAL, Mouguerre Cadre de Vie, Ortzadar, Riverains du Seignanx, Santé Environnement Pays Basque, SEPANSO, ZIP Adour

Complément d'informations pour approfondir la question

L'insuffisance des stations d'épurations

Pour élargir le débat, Bidart n'est pas la seule ville du littoral, confrontée à la pollution des eaux de baignade par les activités humaines.

Nous avons fait le calcul suivant :

En période estivale la population sur la Côte Basque peut être estimée à 400 000 habitants et l'ensemble de la capacité des STEP de la cote est justement d'environ 400 000 Equivalents habitants. Il est donc MATHÉMATIQUEMENT impossible par temps de pluie d'avoir des eaux de baignade de bonne qualité.

En effet, la mauvaise gestion des eaux pluviales vient augmenter les eaux usées faisant saturer les STEP, entraînant des rejets dans les émissaires ou les rivières. Ces eaux usées non traitées viennent polluer les eaux de baignade. Il en va de même pour la mauvaise répartition des step sur un territoire vallonné, avec le débordement des bassins d'orage.

De plus, il faut noter que la mesure de l'équivalent habitant d'environ 150 litres par jour est très sous-estimée, (notre mode de vie actuel : douche, machines ... en consomme beaucoup plus).

La population ne cessant d'augmenter, les stations d'épuration (step) sont sous dimensionnée et nous déplorons toujours l'absence de traitement de la pollution chimique (matières grasses et détergents responsables des mousses, médicaments ...). Nous avons donc été satisfaits d'apprendre qu'enfin l'Acba lançait une campagne de mesures pour un schéma d'assainissement intercommunal et le fonctionnement de la station d'épuration de Bidart dont les conclusions sont attendues à l'automne 2016.

Il est donc urgent d'adapter les infrastructures à la population et aux exigences touristiques pour rester à la hauteur de la belle image de la Côte Basque.

En attendant, nous vous recommandons de pas vous baigner dans les 48H qui suivent une pluie.

Pendant ce temps, nos voisins suisses envisagent de moderniser leurs STEP pour traiter les micropolluants pour un coût estimé en moyenne de 12 millions par station !!

Les mesures prises lors du précédent contrat de bassin

Certaines mesures préconisées pour retrouver le bon état écologique de ce cours d'eau ont été réalisées :

- un accompagnement technique individuel et collectif réalisé par Laboranza Gambarà portant principalement sur les techniques agronomiques limitant l'érosion (intercultures, travail simplifié du sol...), et sur les pratiques limitant les risques de contaminations bactériologiques (épandage, compostage des fumiers...). Mais que deviennent les boues des STEP ?
- 2 bassins de stockage ont bien été réalisés avec zone de filtration pour des eaux usées des toilettes du parking de la station service Total mais nous n'avons aucun contrôle sur leur efficacité
- La réflexion intercommunale sur les eaux pluviales, le ruissellement et la prévention des

crues, a débouché sur un système d'information et d'alarme. Coût des prestations à la charge de la collectivité : PREDICT Services : abonnement 3 000 € / an soit 1 500 € pour Gedicom de frais de mise en place et un abonnement de 2 500€. Les nouveaux logements doivent être équipés d'une retenue d'eau pluviale sur la parcelle.

- la décharge de Zaluaga Bi : des travaux ont été réalisés pour la récupération des eaux de pluie et le traitement des lixiviats des cuvettes de rétention autour du site, mais en l'absence d'analyses précises, nous ne pouvons que constater l'aspect anormal de l'eau de l'Uhabia dès sa source.

En résumé : pas de vrais travaux à la hauteur de l'enjeu visant à traiter les causes : imperméabilisation des sols, réseaux unitaires, débordements des bassins de rétention en cas de fortes pluies. Même le nouveau lotissement Lore Landa a un système d'égout inadapté entraînant des sur verses dans l'Uhabia.

- La décharge enfouie de Bassilour est toujours ignorée

Une réunion a bien été organisée pour l'aménagement des berges de l'Uhabia mais ce ne sera qu'un habillage (piste cyclable) sans dépollution, pourtant plusieurs participants déploreraient les mauvaises odeurs des eaux de l'uhabia !

Encore un rendez – vous manqué ! Une remise en bon état écologique est possible « en restaurant ce milieu humide *« C'est ce qui est demandé par la directive cadre eau et qui se fait bien pour le Rhône ! La recréation du ripisylve (littéralement : « forêt sur les berges ») des marais, des roselières, fait une autoépuration naturelle 24h sur 24h et ralentit les crues. Ce type de programme est peu couteux et créateur d'emplois. Nous le réclamions déjà en 2012.

***3 ème plan national d'action en faveur des milieux humides**

Au-delà de leur rôle écologique, les milieux humides présentent de nombreux intérêts sociaux et économiques et jouent un rôle important pour l'adaptation de notre société au changement climatique. Ils sont les seuls au monde à faire l'objet d'une convention internationale, la Convention de Ramsar, ratifiée par la France, suivis par la mise en place du 3ème plan national d'action en faveur des milieux humides

Il s'inscrit par ailleurs dans les 6 orientations stratégiques de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ; il représente une contribution concrète à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau, de la Directive relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, de la Directive sur les énergies renouvelables, de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats Faune Flore.

En outre, sa mise en œuvre participe aux actions en faveur de la santé ; il s'inscrit à ce titre dans le périmètre du PNSE3 (plan national santé environnement)